



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

AVIS DE PROMULGATION

Aux contribuables de la municipalité de LEMIEUX

AVIS PUBLIC-vous est donné par la soussignée Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux, que le conseil de la municipalité de Lemieux, a adopté, lors de la séance régulière tenue le 07 juillet 2025 que le règlement suivant :

RÉSOLUTION 2025-07-106

ADOPTION RÈGLEMENT 2025-08

Règlement #2025-08 modifiant le règlement #2017-03 concernant les limites de vitesse

DATES IMPORTANTES concernant ce règlement :

Avis de motion: 02 juin 2025

Adoption du projet de règlement : 02 juin 2025

Adoption du règlement : 07 juillet 2025

Avis public : 09 juillet 2025

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 530 rue de l'Église Lemieux, Qc G0X 1S0 selon les heures normales d'affaires.

Donné à Lemieux, ce 09^e jour du mois de juillet 2025.

Caroline Simoneau, Directrice générale et greffière-trésorière.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux et demeurant à Notre-Dame-de-Lourdes, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h.00 et 19h.00, le 09^e jour du mois de juillet 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 09^e jour du mois de juillet 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Simoneau', with a stylized, flowing script.

Caroline Simoneau,
Directrice générale et greffière-trésorière.